



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....33
 Pouvoirs.....07
 Excusés..... 03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 15 DECEMBRE 2022**

CD/DF

N° 2022-12-02 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022

Le jeudi 15 décembre 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 02 décembre 2022.

Présents:

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	BACH Raphael
BOUDJEMAI Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	JOLY Nathalie
MANTEL Serge	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MONIER Annick	MARKARIAN Olivier	HODE Laurence
MILOTI Donni	FOURNIER Marine	PERRAULT Gérard
BORDES Roselyne	CHASSAIN Clément	ROSSINI Christel
CARRATALA Henri	BARATTA Jean-Pierre	HAMZA Ali
LE COZ Lucie	ADLANI Myriam	
MICONNET Olivier	DJABALI Sara	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CRALIS Christophe	
ARNAUD Philippe	COLLET Marie-Madeleine	
CARCREFF Corinne	MAUROBET Catherine	
ATTARD Gérard	AOUATI Kheireddine	

Pouvoirs:

HERRMANN Marie-Catherine à ATTARD Gérard	BERNARD Anne à LAFARGUE Jean-Claude
AIDOUDI Salem à BOUDJEMAI Kaïssa	DELERUELLE Quentin à DJABALI Sara
GUIMARAES Odette à BARATTA Jean-Pierre	BEREZIN Serge à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine à LEROUX Pierre-Olivier	

Excusés:

DI IORIO Rina
 BITATSI-TRACHET Françoise
 LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance Monsieur Donni MILOTI a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n° 2022-04-08 du 07 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la Ville,

Vu la délibération n°2022-10-06 du 20 octobre 2022 votant la décision modificative N°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-12-02 du 15 décembre 2022 votant la décision modificative N°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022,

Vu la réunion de la 1^{ère} commission du 07 décembre 2022,

Considérant au chapitre 16 d'emprunts et dettes, la souscription en 2022 de deux emprunts sans option de tirage sur ligne de trésorerie pour 2 500 000€ avec le Crédit Mutuel et 2 500 000€ avec l'Agence France Locale, et l'absence de besoin d'opérations afférentes de tirages et remboursements sur les deux emprunts avec option de tirage 2021 de 1 500 000€ chacun avec la Banque Postale, rendant inutiles les 7 500 000€ d'écritures budgétaires en dépenses et recettes,

Considérant aux chapitres 011 de charges générales, 20 d'immobilisations incorporelles et 21 d'immobilisations corporelles, le projet de cyber-sécurité informatique dont les modalités pratiques ont évolué depuis la construction budgétaire pour privilégier l'acquisition de matériels serveurs pour 143 890,22€ en lieu et place de prestations et de logiciels,

Considérant au chapitre 20 d'immobilisations incorporelles, la signature du marché de maîtrise d'œuvre de travaux de requalification du site du lac de Sévigné et le besoin de 168 836,13€ de crédits en lieu et place de travaux d'aménagement,

Considérant au chapitre 204 de subventions d'équipement versées, pour extension de réseau ENEDIS suite à permis de construire, le besoin de 2 890,54€ de crédits,

Considérant, à l'issue de ces évolutions, la nécessité de rééquilibrer un virement de 74 780,76€ du fonctionnement en dépenses au chapitre 023 vers l'investissement en recettes au chapitre 021,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 34 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOUDI Salem
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni + BEREZIN Serge
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
MOULINAT- KERGOAT Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne

MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne
LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES Odette
ADLANI Myriam
DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine

ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-
Catherine
AOUATI Kheireddine
HAMZA Ali

- 03 abstentions :

BACH Raphael
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent

- 03 voix contre :

HODE Laurence
PERRAULT Gérard
ROSSINI Christel

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022, ci-annexée et résumée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6288	-74 780,76			
023	023	74 780,76			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
16	16449	-7 500 000,00	021	021	74 780,76
20	2031	168 836,13	16	16449	-7 500 000,00
20	2051	-72 000,00			
204	20422	2 890,54			
21	2128	-168 836,13			
21	2183	143 890,22			
TOTAL		-7 425 219,24	TOTAL		-7 425 219,24
TOTAL DM2		-7 425 219,24	TOTAL		-7 425 219,24

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2022 y compris les Reports de Crédits s'élève à 109 506 364,81€ au lieu de 116 931 584,25€ soit : en section de fonctionnement 74 906 214,59€ et en section d'investissement y compris les Reports de Crédits de 34 600 150,22€.

Annexe 1 : DM2 – Budget principal de la Ville – Exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022.

 Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Livry-Gargan, le 15 décembre 2022

Le Maire,
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

Nombre de membres en exercice.....43
Nombre de membres présents..... 33
Nombre de suffrages exprimés..... 40

VOTES : Pour..... 34
Contre..... 03
Abstentions..... 03

Date de convocation : 23.12.22



A Livry-Gargan, le 15 décembre 2022

Les membres du conseil municipal,

Kaïssa BOUDJEMAI	Serge MANTEL	Annick MONIER	Donni MILOTI	Roselyne BORDES	Henri CARRATALA	Lucie LE COZ	Olivier MICONNET	Marie-Catherine HERRMANN
Salem AIDOUDI	Hélène MOULINAT-KERGOAT	Philippe ARNAUD	Corinne CARCREFF	Gérard ATTARD	Dounia MAKHLOUF	Jean-Claude LAFARGUE	Odette GUIMARAES	Pierre-Olivier LEROUX
Rina DI IORIO	Olivier MARKARIAN	Marine FOURNIER	Yacine KOUCEM	Clément CHASSAIN	Anne BERNARD	Jean-Pierre BARATTA	Myriam ADLANI	Quentin DELERUELE
Ali HAMZA	Sara DJABALI	Serge BEREZIN	Christophe CRANIS	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Marie-Madeleine COLLET	Catherine MAUROBET	Kheireddine AOUATI	Françoise BITATSI-TRACHET
Raphael BACH	Nathalie JOLY	Laurent TRILLAUD	Laurence HODE	Gérard PERRAULT	Christel ROSSINI			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23.12.22, et de la publication le 23.12.22.
A Livry-Gargan, le 23.12.22